



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu
Jeudi 22 juin 2017

19h00-20h00
Membres : 23 Quorum : 12

Le 22 juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions du CIAS, située 2 place du Millénaire à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

<u>ETAIENT PRESENTS</u> (13)	Mme CHARGE-BARON, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme PUAUT, Mme REGNIER, Mme REVEAU, Mme ROBIN, Mme VERDON, M. YOU
<u>ABSENTS EXCUSES</u> (10)	M. ARISTIDE, M. BERNIER, M. BIROT, Mme DELAIRE, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. de TROGOFF, Mme VRIGNAUD
<u>POUVOIRS</u>	/
<u>Date de la convocation</u>	16 juin 2017
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 mai 2017.

FINANCES

1. Budget principal du CIAS : Approbation du compte de gestion 2016
2. Budget principal du CIAS : Vote du compte administratif et affectation des résultats
3. Budget annexe du Portage de repas : Approbation du compte de gestion 2016
4. Budget annexe du Portage de repas : Vote du compte administratif et affectation des résultats
5. Budget annexe du Centre d'hébergement d'urgence : Section d'investissement, modification de la reprise du résultat 2015
6. Budget annexe du Centre d'hébergement d'urgence : Section d'investissement, modification de la proposition d'affectation des résultats 2016

7. Budget annexe des logements ALT : Approbation du compte de gestion 2016
8. Budget annexe des logements ALT : Vote du compte administratif et affectation des résultats

2. COMPETENCES STATUTAIRES

MAINTIEN A DOMICILE

9. Convention partenariale avec Familles Rurales dans le cadre de l'appel à projet 2016 conférence des financeurs
10. Rapport d'activité 2016 des services de maintien à domicile (remis le jour de la séance)

POLE LOGEMENT

11. Convention de gestion du dispositif CHRS et stabilisation avec le CCAS de Bressuire
12. Rapport d'activité 2016 du pôle logement (remis le jour de la séance)

DELIBERATIONS

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 24 avril est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - Approbation du Compte de Gestion 2016

Rapporteurs : Martine CHARGE-BARON
Référént technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget principal du CIAS, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2016.

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2016 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2016

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2016 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal du CIAS afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2016 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 639,00	229 925,00	234 564,00
Titres de recettes émis (b)	1 076,42	368 390,13	369 466,55
Réductions de titres (c)	0,00	189 131,90	189 131,90
Recettes nettes (d = b - c)	1 076,42	179 258,23	180 334,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 639,00	229 925,00	234 564,00
Mandats émis (f)	0,00	336 312,22	336 312,22
Annulations de mandats (g)	0,00	155 305,69	155 305,69
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	181 006,53	181 006,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 076,42		
(h - d) Déficit		1 748,30	671,88

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques**
- **d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2016,**
- **de constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - Vote du Compte Administratif et Affectation des résultats

Rapporteurs : Martine CHARGE-BARON
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de valider le compte administratif du budget principal du CIAS pour l'année 2016, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget principal du CIAS pour l'exercice 2016 a été arrêté au 31/12/2016
Il est présenté selon la nomenclature M14.
Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2016 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget principal	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 (1)	RESULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2016 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (3=1+2)
Investissement	1 076.42 €	- 2 592.56 €	- 1 516.14 €
Fonctionnement	- 1 748.30 €	8 373.83 €	6 625.53 €
TOTAL	- 671.88 €	5 781.27 €	5 109.39 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Excédent cumulé de Fonctionnement 2016	6 625.53 €
Solde d'investissement	- 1 516.14 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde + solde des RAR) repris en section d'investissement 2017 au D/001	1 516.14 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2017	
1) Affectation au R/1068 :	0.00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	6 625.53 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002	0.00 €

Conformément à la réglementation, le Président n'assiste pas au vote de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2016 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter les résultats cumulés 2016 comme indiqués ci-avant :**

Avec l'intégration des résultats des anciennes structures de + 36 571.72 €, le résultat repris en section d'investissement au BP 2017 au R/001 est de 35 055.58 € (- 1 516.14 € + 36 571.72 €)

Avec l'intégration des résultats des anciennes structures de 146 106.28 €, le résultat repris en section de fonctionnement au BP 2017 au R/002 est de 152 731.81 € (6 625.53 € + 146 106.28 €)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - Approbation du Compte de Gestion 2016

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget annexe du portage de repas à domicile, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2016.

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2016 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2016

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2016 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe du portage de repas afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2016 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 148,00	913 649,35	927 797,35
Titres de recettes émis (b)	9 325,94	906 463,23	915 789,17
Réductions de titres (c)	0,00	79 397,60	79 397,60
Recettes nettes (d = b - c)	9 325,94	827 065,63	836 391,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 148,00	913 649,35	927 797,35
Mandats émis (f)	0,00	999 028,93	999 028,93
Annulations de mandats (g)	0,00	153 044,60	153 044,60
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	845 984,33	845 984,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 325,94		
(h - d) Déficit		18 918,70	9 592,76

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques**
- **d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2016,**
- **de constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. BUDGET ANNEXE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - Vote du Compte Administratif et Affectation des résultats

Rapporteurs : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de valider le compte administratif du budget annexe du portage de repas à domicile pour l'année 2016, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget annexe du portage de repas à domicile pour l'exercice 2016 a été arrêté au 31/12/2016

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2016 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Portage de repas	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 (1)	RESULTATS ANTE-RIEURS REPRIS EN 2016 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (3=1+2)
Investissement	9 325.94 €	- 5 652.12 €	3 673.82 €
Fonctionnement	- 18 918.70 €	- 7 856.35 €	- 26 775.05 €
TOTAL	- 9 592.76 €	- 13 508.47 €	- 23 101.23 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Déficit de Fonctionnement 2016	26 775.05 €
Solde d'investissement	3 673.82 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2017 au R/001	3 673.82 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2016	
1) Affectation au R/1068 :	0.00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	0.00 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 :	26 775.05 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2016 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**

D'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme indiqué ci-avant
 Avec l'intégration des résultats des anciennes structures de - 9 585.01 €, le résultat repris en section d'investissement au BP 2017 au D/001 est de 5 911.19 € (3 673.82 € - 9 585.01 €)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
 D'ADOPTER cette délibération.
 D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE – Section d'investissement, modification de la reprise du résultat 2015.

Rapporteurs : André GUILLERMIC
 Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de diminuer, pour la section d'investissement, le montant de la reprise du résultat 2015 de 122.80 €.

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif 2016 du budget du Centre d'Hébergement d'urgence ont été votés lors de la séance du 24 Avril 2016,
 Considérant que pour la section d'investissement, il est constaté une reprise de résultat erronée,

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **De modifier la reprise d'excédent de la section d'investissement (1 138.77 € au lieu de 1 261.57 €)**

Budget Annexe CHU : Compte administratif 2016				
Fonctionnement			CA 2016	
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante		5 293.49 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		17 556.89 €		
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		3 330.64 €		
Sous total dépenses 2016		26 181.02 €		
002 : Reprise déficit antérieur		0.00 €		
TOTAL DEPENSES 2016		26 181.02 €		
Recettes		Groupe 1 : Produits de la tarification		16 015.12 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		9 615.70 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		550.20 €
		Sous total recettes 2016		26 181.02 €
	002 : Reprise excédent antérieur		0.00 €	
TOTAL RECETTES 2016		26 181.02 €		
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2016			0.00 €	
Investis	Dépenses		949.61 €	
	Recettes		78.01 €	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016		-871.60 €	

s e m e n t	001 : Reprise excédent antérieur	1 138.77 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT GLOBAL 2016		267.17 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

6. BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE – Section d'investissement, modification de la proposition d'affectation des résultats 2016.

Rapporteurs : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Considérant que la proposition de l'affectation des résultats 2016 du budget du Centre d'Hébergement d'urgence a été votée lors de la séance du 24 Avril 2016,
Considérant que pour la section d'investissement, il est constaté une reprise de résultat erronée,

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **De modifier la proposition d'affectation des résultats 2016 de la section d'investissement comme suit :**

Considérant le résultat de l'exercice 2016 : - 871.60 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2016 s'élève à 1 138.77 € au lieu de 1 261.57 €

Le résultat à reporter sur le budget 2017 au 001 s'élève à 267.17 € au lieu de 389.97 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la modification de l'affectation du résultat d'investissement 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

7. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS ALT - Approbation du Compte de Gestion 2016

Rapporteurs : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget annexe des logements ALT, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2016.

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2016 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2016

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2016 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe des logements ALT afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2016 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 818,00	26 686,05	28 504,05
Titres de recettes émis (b)	102,85	16 869,49	16 972,34
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	102,85	16 869,49	16 972,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 818,00	26 686,05	28 504,05
Mandats émis (f)	0,00	21 638,99	21 638,99
Annulations de mandats (g)	0,00	5 427,17	5 427,17
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	16 211,82	16 211,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	102,85	657,67	760,52
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques**
- **d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2016,**
- **de constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS ALT - Vote du Compte Administratif et Affectation des résultats

Rapporteurs : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de valider le compte administratif du budget annexe des logements ALT pour l'année 2016, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget annexe des logements ALT pour l'exercice 2016 a été arrêté au 31/12/2016

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2016 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Logements ALT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 (1)	RESULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2016 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (3=1+2)
Investissement	102.85 €	- 617.09 €	- 514.24 €
Fonctionnement	657.67 €	- 6 388.05 €	- 5 730.38 €
TOTAL	760.52 €	- 7 005.14 €	- 6 244.62 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Déficit de Fonctionnement 2016	5 730.38 €
Solde d'investissement	- 514.24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde + solde des RAR) repris en section d'investissement 2017 au D/001	514.24 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2017	
1) Affectation au R/1068 :	0.00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	0.00 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002	5 730.38 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2016 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme indiqué ci-avant**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Convention partenariale avec Familles Rurales dans le cadre de l'appel à projet 2016 - conférence des financeurs

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Lydie GATARD

OBJET : Il s'agit de valider la convention partenariale avec Familles Rurales dans le cadre de l'appel à projet 2016 - conférence des financeurs.

Dans le cadre de l'appel à projet 2016 de la conférence des financeurs, les partenaires (ACSAD, CIAS du Bocage Bressuirais, CIAS du Thouarsais, CIAS Parthenay-Gâtine) ont décidé de confier le soin à Familles Rurales d'être le porteur administratif du projet.

A ce titre-là, c'est Familles Rurales qui dépose, au nom des partenaires, le dossier auprès de la conférence des financeurs. Familles Rurales est autorisée, pour le compte des partenaires, à contractualiser avec le Département des Deux-Sèvres et à recevoir la globalité de la subvention.

Familles Rurales s'engage à prendre directement en charge les frais suivants auprès des prestataires : frais de formation et frais de repas.

L'association s'engage également à rembourser aux partenaires du projet, sur présentation de factures, les frais correspondants.

En cas de déficit de l'action, celui-ci sera solidairement pris en charge par l'ensemble des partenaires.

La présente convention est établie pour une durée d'un an.

Elle sera renouvelable par voie de reconduction par avenant pour chaque nouvelle année civile, jusqu'à épuisement des crédits.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :
D'approuver les termes de la convention établie avec Familles Rurales dans le cadre de l'appel à projet 2016 – conférence des financeurs.
D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DES SERVICES DU MAINTIEN A DOMICILE

Commentaire : Il s'agit d'adopter le rapport d'activité 2016 des services de maintien à domicile.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013149/0001 en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;
Vu la délibération n° DEL-12-2013-6a du Conseil Communautaire en date du 4 décembre 2013 créant le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le rapport retraçant l'activité 2016 des services du maintien à domicile (SAD, SSIAD et Portage de repas) est soumis aux membres du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le rapport d'activité 2016 des services du maintien à domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Convention de gestion du dispositif CHRS et STABILISATION avec le CCAS de Bressuire

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Juliette BAILLET

OBJET : Il s'agit de valider la convention de gestion du dispositif CHRS et Stabilisation confiée au CCAS de Bressuire à compter du 1 ^{er} janvier 2018.

Dans le cadre d'une bonne gestion du dispositif « CHRS et stabilisation » sur le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais, il est proposé d'en confier la gestion au CCAS de Bressuire.

Pendant toute la durée de la convention, le CIAS reste l'autorité compétente pour l'organisation de la compétence action sociale. Il devra être associé au processus de gestion du service.

La gestion du service comprend :

- L'accueil et l'orientation des demandes d'hébergement.
- La réalisation des commissions d'admission.
- L'installation des usagers dans les logements.
- Le suivi social des personnes hébergées.
- L'accompagnement lors de la sortie du dispositif.
- La gestion du parc locatif : entretien, petites réparations et les frais des fluides.
- Le règlement des dépenses et la perception des recettes correspondantes.

Le CIAS met à la disposition du CCAS de Bressuire l'ensemble des moyens humains dédiés à la gestion de ce dispositif :

- 1 agent responsable de service (0.70 ETP ou 0.90 ETP si autorisation de la DDCSPP).
- 2 agents accompagnateurs sociaux (1.70 ETP)
- 1 agent chargé du soutien administratif et logistique (0.90 ETP)

Pour une période transitoire, un tuilage entre les services financiers du CIAS et du CCAS est organisé jusqu'en avril 2019 inclus, après vote du compte administratif 2018, à hauteur de 0.20 ETP.

Le CIAS s'engage également à mettre à disposition du CCAS l'ensemble des moyens matériels nécessaires à la gestion du service.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans et sera renouvelable par avenant.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **D'approuver les termes de la convention établie avec le CCAS de Bressuire dans le cadre du transfert de gestion du dispositif CHRS.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

12. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DES SERVICES DU POLE LOGEMENT

Commentaire : Il s'agit d'adopter le rapport d'activité 2016 des services de maintien à domicile.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 2013149/0001 en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;
Vu la délibération n° DEL-12-2013-6a du Conseil Communautaire en date du 4 décembre 2013 créant le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le rapport retraçant l'activité 2016 des services du pôle logement est soumis aux membres du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le rapport d'activité 2016 des services du pôle logement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

La prochaine réunion est fixée le jeudi 28 septembre à 18h00.

La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON